



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 28 NOVEMBRE 2016 A 19H00
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-206

OBJET : Création du tableau des emplois de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	75
Représentés	14
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	0

Présents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Pierre LEBEAU, Patrick LE GUILLOU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Patrick BEAUDOUIN représenté par Florence CROCHETON, Agnès CARPENTIER représentée par Nicole CERCLEY, Isabelle DALLEAU représentée par Christel ROYER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Henri PETTENI représenté par Philippe CIPRIANO, Vincent PINEL représenté par Sylvain BERRIOS, Régis PIO représenté par Sylvie CHARDIN, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE, Pascale TRIMBACH représentée par Marc MEDINA,

Absents :

Virginie TOLLARD

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161128-D16-206-DE
Date de télétransmission : 07/12/2016
Date de réception préfecture : 07/12/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Création du tableau des emplois de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-5, L.5219-10 et L.5211-4-1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16-203 du 28 novembre 2016 portant transfert de personnel entre les Communes de Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Saint-Maurice, Vincennes, Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, au 1^{er} janvier 2017,

VU l'avis favorable du bureau de territoire du 21 novembre 2016,

VU le budget de l'EPT,

CONSIDERANT que suite à la création de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois le 1^{er} janvier 2016, il lui incombe l'exercice de compétences obligatoires telles que définies par l'article L.5219-5 du CGCT,

CONSIDERANT que les établissements publics territoriaux et la commune de Paris doivent élaborer un plan climat-air-énergie, en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, qui doit être compatible avec le plan climat-air-énergie territorial de la métropole,

CONSIDERANT que suite à l'arrivée à échéance des conventions de gestion transitoires entre les communes et l'EPT, au 31 décembre 2016, les compétences « eau et assainissement » et « gestion des déchets ménagers et assimilés » sont transférées à l'EPT, à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT que le transfert de compétence entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre,

CONSIDERANT que les fonctionnaires territoriaux et agents contractuels qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés à l'EPT,

CONSIDERANT qu'il convient de créer les emplois correspondants,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil de territoire d'adopter en 2016 une délibération relative au tableau des emplois, puisque conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil de Territoire de l'EPT ParisEstMarne&Bois de créer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Accusé de réception en préfecture
094-200957941-20161128-D16-206-DE
Date de télétransmission : 07/12/2016
Statut de l'accusé de réception : 17/12/2016

Il est donc proposé au Conseil de Territoire d'adopter le tableau des emplois annexé.

DELIBERE

DECIDE la création des emplois mentionnés dans le tableau ci annexé,

APPROUVE le tableau des emplois ci-joint qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'EPT ParisEstMarne&Bois, chapitre 012,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161128-D16-206-DE
Date de télétransmission : 07/12/2016
Date de réception préfecture : 07/12/2016